

milles, tantôt les familles les imposaient aux terres, suivant que le blason de la terre ou de la famille paraissait plus noble, plus ancien ou plus illustre.

Ce n'est pas tout. Il y avait, à cette époque, un autre usage dont nous devons tenir compte pour expliquer l'existence de sceaux différents appartenant à un même seigneur; c'est qu'avant que l'usage des écartelures se fût introduit et eût pénétré dans toute la France, un seigneur possédant plusieurs terres considérables, éloignées les unes des autres, se servait, dans chaque terre, du blason propre à la terre. Ainsi nous trouvons, dans l'inventaire des sceaux publié par M. Douet d'Arq, qu'à la fin du XIII^e siècle les Roussillon d'Annonay avaient deux sceaux distincts : un *échiqueté* pour la sirie de Roussillon et un *bandé sous un chef* pour celle d'Annonay. C'est ce qui se pratiquait encore sous Charles-Quint, dont les actes étaient scellés en Flandres du sceau de Flandres et en Espagne du sceau d'Espagne, et ce qui se pratique même aujourd'hui en Autriche pour la Bohême et la Hongrie.

Ces considérations doivent donc nous guider dans l'étude des blasons de la Diana; car il n'est pas douteux que les diverses armoiries que nous remarquerons dans nos familles foréziennes ne proviennent des diverses terres que possédaient les branches d'une même maison.

Un autre usage n'est pas moins nécessaire à expliquer pour l'intelligence de ces matières, c'est celui des *brisures*. Dans les premiers siècles du régime féodal, alors que, suivant l'esprit du temps, les armes, ou pour mieux dire les bannières, appartenaient aux terres et non pas aux familles, l'usage des brisures était inconnu. La bannière du fief n'appartenait qu'au fief, et par conséquent, au seul seigneur du fief, les enfants puînés du seigneur n'avaient de bannière ou d'armoiries que s'ils possédaient une autre